



LE D'ARTAGNAN 32

EDITO

Chères adhérentes, chers adhérents,

L'éphéméride s'effeuille très vite, le premier trimestre s'achève déjà, ponctué d'évènements joyeux ou plus sérieux. La Délégation n'était pas en hibernation, loin de là.

La Ronde des Crèches du 9 janvier a enchanté les participants prêts à rééditer la formule. Le repas annuel du 20 janvier a été l'occasion pour certains d'entre vous d'échanger vœux et nouvelles.

Le Lycée Professionnel du Garros nous a reçus pour une présentation des modules constituant le parcours accessibilité de Jazz In Marciac. L'implication des professeurs et élèves dans le projet est une réelle satisfaction.

Le Bal Gascon, en baisse de fréquentation, s'est quand même avéré être une réussite.

Réussite aussi de la mobilisation du Gers sur le dixième anniversaire de la loi du 11 février 2005, mais dans la colère de ce qui aurait dû être une juste reconnaissance de l'égalité des droits et de la citoyenneté des personnes en situation de handicap et dont le bilan se révèle bien en dessous des espoirs soulevés.



Un groupe "Ressources" a vu le jour afin de trouver des financements supplémentaires pour la Délégation.

Le Salon Autonomic Sud se tiendra à Toulouse le 26 et 27 mars, la Délégation s'y rendra le 27 mars ce qui permettra à certains membres de participer à la conférence débat organisée par l'APF sur le thème « Les Établissements Médico-Sociaux, des lieux fermés ? ».

... / ... (suite en page 2)

Bulletin de la Délégation Départementale du Gers Mars 2015 - n° 193

Directrice de la publication : Isabelle Puech

Comité de rédaction : Angèle Daran, Simone Eychenne, Jacqueline Pasqualato, Anthony Drapeau, Marie Jeanne Germa, Catherine Bouvin, Lorène Billaut

Mise en page : Isabelle Puech & Lorène Billaut Photos : Gabriel, APF

SOMMAIRE

EDITO P1

APF - INFOS NATIONALES P2

APF - INFOS RÉGIONALES P6

EN DIRECT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL P7

LOISIRS ET LIEN SOCIAL P12

BÉNÉVOLES, ... P14



APF Délégation du Gers

36, rue des Canaris
32000 AUCH

Tél. 05.62.06.10.41

Fax. 05.62.34.38.90

Mail : dd.32@apf.asso.fr

apf32.blogs.apf.asso.fr

www.facebook.com/ddapf32

www.twitter.com/ddapf32

L'APF subit elle aussi des contraintes budgétaires qui vont conduire à des modifications de fonctionnement. La Délégation accueillera M. Rochon (Président de l'Association) le lundi 30 mars. Les membres du Conseil Départemental et les bénévoles actifs de la délégation pourront échanger avec lui au sujet de l'avenir des Délégations et de nombreux autres sujets. Il rencontrera le lendemain les élus de la région à Toulouse. Nous vous tiendrons informés de ces échanges.

Un autre moment fort de la Délégation est l'Assemblée Départementale qui aura lieu le vendredi 17 avril à la Salle des Cordeliers. A cette occasion le Conseil Départemental lancera un appel à candidatures celui-ci devant être renouvelé, et les Conseils changeront de nom (Conseil APF de département).

Le printemps signe la mue de la nature, et la Délégation souhaite que ses adhérents l'accompagnent et la soutiennent dans cette transformation qui s'annonce. Chacun d'entre vous, avec les moyens dont il dispose, peut être acteur de l'avenir de l'APF. Le chemin de la lutte pour la reconnaissance des droits des personnes en situation de handicap est encore long, et votre participation est plus que jamais nécessaire pour porter nos revendications.

Jackie Pasqualato

Rappel!!!
Assemblée Départementale
le vendredi 17 Avril 2015 à 10h00 à
la salle des Cordeliers
à Auch!
voir page 9

MENACES SUR L'ACCÈS AUX DROITS

« Touche pas à ma MDPH ! »

À la veille des élections départementales et alors que le Sénat étudie actuellement le projet de loi relatif à l'adaptation de la société au **vieillessement**, l'APF tient à alerter sur les menaces qui pèsent, encore une fois, sur les Maisons départementales des personnes handicapées (MDPH). En effet, ces dernières sont menacées dans ce projet de loi mais également localement du fait des pratiques de certains Conseils départementaux (ex Conseils généraux).

Ces guichets uniques d'accès aux droits, grande avancée de la loi handicap de 2005, sont en danger : ils pourraient être remplacés par des dispositifs de plus en plus intégrés aux Conseils départementaux avec le risque de désavantages certains pour les personnes en situation de handicap et leur famille. Alors que de nombreuses personnes expriment déjà leurs difficultés pour accéder à leurs droits, cette remise en cause des MDPH va accroître ces complications !

Aujourd'hui la priorité n'est pas de modifier les MDPH mais bien de leur donner des moyens supplémentaires afin d'améliorer leur fonctionnement dans l'objectif de répondre efficacement aux attentes et besoins des personnes.

Ainsi, l'APF lance la campagne « Touche pas à ma MDPH ! » accompagnée d'une pétition en ligne sur www.change.org/TouchePasAMaMDPH pour interpellier le président de la République et le Premier ministre et demander des MDPH renforcées et indépendantes pour pouvoir accomplir toutes leurs missions!

Créées par la loi handicap du 11 février 2005, les **MDPH sont des dispositifs d'accueil unique** qui répondent à toutes les demandes et besoins des personnes en situation de handicap et de leur famille. Ainsi, elles interviennent dans tous les domaines de la vie des personnes et leur permettent d'accéder à de nombreux droits et

DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP : L'APF lance une nouvelle campagne

services tels que :

- ✓ un parcours de scolarisation pour un enfant en situation de handicap ;
- ✓ un parcours de formation, un parcours universitaire pour un jeune adulte ;
- ✓ un parcours de formation et d'emploi pour un adulte ;
- ✓ un accompagnement par un service à domicile ou un accompagnement dans le cadre d'une structure d'hébergement spécifique, dans le cadre du libre choix du mode de vie des personnes en situation de handicap ;
- ✓ un droit à la compensation des conséquences de son handicap (enfant, adulte) ;
- ✓ une allocation de ressources pour un adulte ne pouvant pas travailler en raison de son handicap ou pour la famille d'un enfant en situation de handicap etc.

Les MDPH sont donc indispensables au quotidien pour toutes les personnes en situation de handicap et leur famille ainsi que pour tous les partenaires qui concourent à ses missions.

Les MDPH sont également des lieux où tous les acteurs et/ou décideurs qui participent à l'accompagnement des personnes sont impliqués dans son pilotage. Ainsi, l'État, le Conseil départemental, les associations, l'ARS, la CAF et encore d'autres organismes collaborent au sein du groupement d'intérêt public (GIP) des MDPH et garantissent son autonomie et la participation

pleine et entière de tous les acteurs concernés par ses politiques.

Les projets locaux de certains Conseils départementaux qui tentent d'intégrer les MDPH dans l'organigramme de leurs services et ainsi les priver de leur autonomie ; la pratique d'autres départements qui minorent les rôles des co-acteurs des commissions exécutives des MDPH ainsi que le projet de loi d'adaptation de la société au vieillissement, sous couvert des Maisons de l'Autonomie, pourraient revenir sur ce principe, et laisser les Conseils départementaux gérer les MDPH à travers le prisme de leurs seules compétences avec le risque de dérives des « décideurs-payeurs ». Cette mainmise des Conseils départementaux entraînerait une aggravation des réductions des droits pour les personnes en situation de handicap et de fortes disparités de traitement sur le territoire en particulier pour l'octroi de prestations.

C'est pourquoi l'APF lance cette campagne de mobilisation et cette pétition pour sauver les MDPH ! Car pour l'APF, la priorité est bien de renforcer leurs moyens et de garantir leur indépendance et non de créer un nouveau dispositif ou de tenter de l'assimiler aux seuls Conseils départementaux, ce qui serait un net recul pour les droits des personnes en situation de handicap et de leur famille.

Vous aussi, vous souhaitez signer la pétition, la diffuser autour de vous ? Rendez-vous sur :

☞ www.change.org/TouchePasAMaMDPH

☞ ou la délégation APF du Gers
36 rue des canaris – 32000 AUCH



LOI HANDICAP, 10 ANS APRÈS

Très attendue par l'APF et les personnes en situation de handicap et leurs proches qu'elle représente et accompagne, **la loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées** a été promulguée le 11 février 2005.

Depuis 2002, l'APF s'est très impliquée dans la préparation de cette loi. En 2003, **l'avant projet de loi, qui était paru en décembre avait fortement déçu l'APF** « un texte peu ambitieux, qui n'est pas à la mesure des attentes des personnes en situation de handicap ».

L'APF s'est donc mobilisée pendant deux ans pour faire en sorte que ce texte soit largement amélioré (en particulier concernant l'accessibilité, la compensation universelle, les ressources, et la création d'un dispositif d'accès aux droits innovant avec l'implication des représentants associatifs et de l'Etat dans la gouvernance des Maisons départementales des personnes handicapées)

La loi qui voit le jour le 11 février 2005 repose sur trois piliers : **l'accessibilité** ; la compensation des conséquences du handicap ; **et la création des MDPH**. On note aussi une innovation importante : tout enfant, tout adolescent présentant un handicap ou un trouble invalidant de la santé est inscrit dans l'école de son quartier (projet personnalisé de scolarisation, équipes de suivi de la scolarisation, enseignants référents)

Aujourd'hui où en sommes-nous ?

Depuis 2005, la majorité des personnes en situation de handicap et de leur famille **n'a pas noté d'amélioration sensible dans leur quotidien. Elles constatent même plutôt une régression de leurs droits** lors des renouvellements : **plans d'aide de la prestation de compensation du handicap (PCH) revus à la baisse** ; charges supplémentaires sur la santé ; précarité grandissante pour les personnes vivant avec **l'allocation adulte handicapé (AAH) ou des pensions d'invalidité**. Pour autant l'APF n'a cessé d'alerter les différents gouvernements sur ces faits. Avec des ressources inférieures au seuil de pauvreté et des restes à charge (matériel, franchises médicales et autres forfaits...) de plus en plus conséquents, les personnes en situation de handicap doivent « choisir » entre se loger, se chauffer, se nourrir, se soigner... L'APF revendique toujours un véritable revenu d'existence pour les personnes qui ne peuvent pas ou plus travailler du fait de leur handicap et/ou de leur maladie.



Les Maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) sont en permanence fragilisées **et ont des difficultés à répondre aux besoins des personnes** : le nombre de demandeurs en 2013 et 2014 a explosé ; les délais **d'instruction** des demandes sont très longs (**jusqu'à 18 mois d'attente**) ; les plans de réponses sont inadaptés occasionnant de très lourds restes à charge, et 80 % des évaluations de situation se font sans rencontre avec la personne concernée.

Par ailleurs, on assiste à un détricotage inacceptable **d'un autre principe fondamental de la loi « handicap » de 2005** : les délais imposés pour une France accessible au 1^{er} janvier 2015.

Aujourd'hui, les délais supplémentaires proposés et la souplesse éhontée du nouveau dispositif, faisant la part belle aux possibilités de dérogations, sont des signaux forts envoyés vers un abandon de la mise en accessibilité de la France. L'APF dénonce ce retour en arrière inadmissible et appelle les



Parlementaires à ne pas ratifier, en l'état, l'Ordonnance sur l'accessibilité qui leur sera présentée prochainement par le Gouvernement.

Concernant **l'emploi des personnes en situation de handicap**, les chiffres parlent d'eux mêmes : deux fois plus de chômeurs handicapés que le reste de la population avec un chômage de plus longue durée... Le quota de 6% d'embauche n'est pas encore atteint partout ; la fonction publique d'Etat ne montre pas l'exemple (3,83%)

Pour l'APF, il est primordial aujourd'hui que la politique du handicap s'appuie sur plusieurs leviers afin de ré-impulser les ambitions initiales de la loi « handicap » de 2005 : la **Convention relative aux droits des personnes handicapées de l'ONU**, les politiques européennes en matière de handicap définies dans la stratégie européenne 2010-2020, enfin la politique transversale, prônée depuis septembre 2012 par les gouvernements successifs, qui doit être concrétisée dans une logique

de développement durable et de non-discrimination.

L'esprit de la loi « handicap » du 11 février 2005 doit continuer à vivre. Néanmoins, cette loi ne peut plus être le seul repère pour une politique du handicap juste et ambitieuse.

Ainsi, **l'APF se mobilise** pour de nouveaux enjeux avec les pouvoirs publics, les acteurs publics et privés, les partenaires sociaux, sur toutes les questions de société qui concernent les personnes en situation de handicap et leur famille, dans une approche inclusive.



10 ans après, le 11 février 2015, des militants de l'APF et d'autres associations sont descendus dans la rue. En Midi-Pyrénées, le rendez-vous était à Toulouse. Des acteurs de la délégation Gersoise étaient présents pour cette journée d'action (cf. article page 6).

Infos-droits

Assouplissement des conditions d'ouverture du droit à prestation en espèces des assurances maladie et invalidité :

Pour ouvrir droit aux prestations en espèces des assurances maladie, maternité, et invalidité et du congé de paternité et d'accueil de l'enfant, l'assuré doit justifier d'une durée de travail minimale, exprimée en heures ou d'un montant minimal de cotisations dues sur une période de référence.

La condition liée au nombre d'heures travaillées est abaissée de 200 heures à 150 heures par trimestre et de 800 heures à 600 heures par an.

Source : Décret n° 2015-86 du 30 janvier 2015 portant modification des conditions d'ouverture du droit aux prestations en espèces des assurances maladie, maternité et invalidité et au congé de paternité et d'accueil de l'enfant

Modification de la composition de l'équipe pluridisciplinaire pour les questions de scolarisation :

Le décret du 28 janvier 2015 prévoit que désormais lorsque l'équipe pluridisciplinaire de la MDPH aura à se prononcer sur des questions relatives à la scolarisation, elle comprendra nécessairement au moins un enseignant du premier ou du second degré. Ce décret prévoit également la possibilité, dans certaines circonstances, de recourir à des experts ou professionnels pouvant apporter leur concours à l'équipe pluridisciplinaire.

Source : Décret n°2015-85 du 28 janvier 2015 relatif à la composition et au fonctionnement de l'équipe pluridisciplinaire mentionnée à l'article L146-8 du code de l'action sociale et des familles

Lien : <http://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2015/1/28/MENE1424195D/jo/texte>

Loi du 11 février 2005: un coléreux anniversaire !



En ce 11 Février 2015, c'est un bien coléreux anniversaire que l'Association des Paralysés de France s'apprête à fêter. Pourquoi ? Parce que voilà déjà 10 ans jour pour jour que la loi 2005 sur le handicap a été votée. Et nous pouvons nous l'avouer, le bilan est décevant. Le rendez-vous presse organisé ce matin là à la délégation nous permet de mettre les points noirs de cette loi en avant :

- La question des ressources qui n'a pas été traitée et, par voie de conséquence, la précarité grandissante de nombreuses personnes en situation de handicap que nous constatons aujourd'hui,
- L'emploi des personnes en situation de handicap avec un score accablant : deux fois plus de chômeurs handicapés que le reste de la population et une durée de chômage plus longue ...
- La scolarité des enfants et le manque d'AVS dans les écoles,
- L'accessibilité, ...

adhérents, bénévoles, salariés et résidents étaient déjà rassemblés. Un repas vite avalé, le déroulement de l'après midi expliqué et la répartition des participants faite, nous voilà partis encadrés par la police en direction du périphérique Toulousain. Nous sommes à peine sur le périphérique que déjà nous semons un beau bazar, presque 8 kilomètres de bouchons et autant de décibels en klaxon ! Eh oui quand l'APF s'y met, nous aussi on est capable de se faire entendre et de se faire voir ! Après ce périple, nous arrivons à notre première étape, la Gare Matabiau. Nous sortons drapeaux, banderoles, pancartes et allumons la sono. Les prises de parole se succèdent, nous voulons rappeler aux passants que les personnes en situation de handicap ne sont pas des citoyens de seconde zone. La presse nous suit, certains sont interviewés, d'autres



photographiés. Les médias parleront de nous dès le soir même. Notre deuxième étape est modifiée faute de temps. Nous ne descendrons pas de nos véhicules devant la préfecture, mais un courrier sera remis au préfet afin de faire savoir ce que nous avons à dire.



Tant de points où trop peu, voire aucune solution n'a été apportée en 10 ans ! En fin de matinée, nous avons rejoint la délégation de la Haute Garonne où d'autres



Cela fait 40 ans que nous nous battons, nous ne lâcherons rien maintenant !

Anthony Drapeau

Groupe Opération Ressources

Un groupe ressource constitué d'Anthony Drapeau, Marie Jeanne Germa, Monique Genin, Anne Marie Galopin et Pierre Favier s'est réuni pour la première fois dans les locaux de la délégation le mercredi 18 mars. Il était question de faire un bilan sur l'opération Handidon du mois d'Octobre, de préparer la Fête du Sourire de juin et surtout d'essayer de trouver de nouvelles idées afin de récolter des fonds pour l'association. La liste d'anciennes opérations a été évoquée comme le loto, le vide grenier ou encore la vente de pâtisserie sur les marchés.

La question qui se pose aujourd'hui, alors que les délégations évoluent, est comment organiser quelque chose à petit coût tout en faisant du bénéfice ? De plus, organiser des opérations ressources demande de l'investissement humain, et cela est souvent fatiguant. Et comme l'a fait remarquer Marie Jeanne, avoir des idées c'est bien mais il faut les amener jusqu'au bout.

Concernant la Fête du Sourire, le samedi 30 mai a été évoqué, le lendemain étant la fête des mères. La vente de fleurs paraît la meilleure idée et une fleur fait

toujours plaisir à une maman. Nous allons solliciter les magasins Carrefour et Leclerc pour renouveler notre partenariat avec eux. L'idée d'organiser un loto au début de l'année scolaire a été soumise. Mais pour cela il faudra solliciter des partenaires pour avoir des lots avant de choisir une date. La récolte des lots peut se faire par les adhérents eux mêmes.

Tous cela n'est pour l'instant que des idées et le groupe est ouvert à toutes propositions que vous pourrez leur soumettre.

Lorène Billaut

Prochain rendez-vous : la FÊTE DU SOURIRE



Nous vous donnons rendez-vous le samedi 30 mai pour la Fête du Sourire.

La délégation relance cette opération de vente de fleurs. Les fonds récoltés sont destinés à nous aider à mettre en œuvre nos actions de sensibilisation, de défense des droits et de lutte contre l'isolement des personnes en situation de handicap.

Vous aussi, vous souhaitez nous aider ? Venir acheter ou vendre une fleur au profit de la délégation ?

Pour connaître les points de vente, contactez la délégation au 05.62.06.10.41 ou par mail à dd.32@apf.asso.fr

A bientôt !



Rencontre autour de l'évolution des délégations

L'APF, comme de nombreuses Associations, rencontre des difficultés financières. Depuis 2013 une réflexion sur la réorganisation des Délégations est menée. En 2014 un travail a été fait au niveau régional et une réunion à Paris a présenté la synthèse des travaux des régions. Une organisation cible a été proposée par le National.

Le 24 février, les élus du Conseil Départemental ont invité les bénévoles impliqués régulièrement dans la vie de la Délégation à les rencontrer. En effet ils ont estimé nécessaire d'informer les acteurs sur le projet d'évolution des Délégations APF, et de recueillir leurs avis et suggestions à transmettre au Conseil APF de Région le lendemain.

L'ORGANISATION CIBLE

- Actuellement dans la région Midi-Pyrénées il n'y a qu'un directeur pour deux départements, le Gers et les Hautes-Pyrénées faisant exception. Anne-Marie Nuñez a fait remarquer que le Gers avait expérimenté la situation lors de la carence d'un directeur.

- La crainte exprimée est de voir le coût et le temps passé dans les déplacements par les directeurs augmenter. De ce fait, leur temps de présence auprès des élus et bénévoles serait réduit et nuirait au soutien qu'ils leur apportent. Leur rôle ne doit pas se limiter à l'aspect gestionnaire de la Délégation.

- Pour déterminer le nombre de salariés au sein des équipes des Délégations, il semble que l'on ne tienne pas compte du ratio du nombre d'adhérents ou d'activités au sein de chaque Délégation.

- Quid de la solidarité entre Délégations?

- Le coût du mailing par rapport au retour est également posé.

- L'APF a défini des orientations qui impliquent des frais de fonctionnement. Un exemple en est la création des Conseils Départementaux qui permettent de mettre en place sur le terrain la politique nationale de l'APF et la participation de ses membres dans les instances locales de décisions. L'ensemble de cette participation indispensable a un coût qui n'a été ni évalué, ni compensé.

- Un des points inquiétants est le budget régional. Quelles règles seront définies pour la co-construction du budget régional avec les représentants des adhérents? Nous demandons que ceux-ci soient partie prenante des décisions du budget régional puisqu'ils devront solliciter la Région pour chaque action qu'ils voudront mener. Il est indispensable de définir au préalable les règles de décision pour le budget régional en y incluant les élus.

Un autre point soulevé est le double rôle de l'APF : association gestionnaire/ association de défense des droits. Il faudrait ouvrir le débat en interne.

LA DEMARCHE A VENIR

A - Un travail région par région

- La réalité du terrain, c'est aussi le soutien d'un technicien pour la coordination des actions. Quand on défend les droits des adhérents, il est aussi cohérent de défendre les droits des salariés.

- La construction de ce projet régional s'est faite par la présence des directeurs de Délégation et celle des représentants des Conseils Départementaux lors des Conseil APF de Région (CAPFR) mais il est regrettable que l'ensemble des acteurs n'ait pas été davantage sollicité.

B - Une organisation régionale en Midi-Pyrénées

Les déplacements des acteurs risquent d'être augmentés (distances) même si des outils de communication sont mis en place.

1) Les instances régionales de pilotage

Il existe une crainte par rapport à l'absence des élus au sein du Comité Régional de Gestion. Quel sera le fonctionnement futur du CAPFR et le lien étroit avec ce Comité de Gestion ?

Les membres seront plus nombreux, où se rencontreront-ils...?

2) Le territoire APF

Les membres s'interrogent sur le renouvellement des Conseils Départementaux et leurs fonctions dans cette nouvelle organisation où les territoires

ne seront pas forcément les départements. Ne faudrait-il pas développer des représentations locales qui pourraient travailler ensemble au sein d'un territoire?

3) Les implantations locales

Qui décidera des implantations locales et de quelle façon ?

Il est difficile d'envisager de faire les mêmes actions avec des moyens humains réduits. Les élus sur le terrain pourront-ils compter sur un soutien de proximité de leur directeur indispensable pour mener à bien ces actions ?

La question se pose également vis-à-vis de certains adhérents à qui l'on confie des représentations politiques et qui ont besoin d'un soutien.

Les changements en cours font craindre un déficit de candidatures pour les prochaines élections des

Conseils Départementaux.

4) Les actions menées en commun

Quelle sera la ligne éditoriale pour le journal mutualisé ? Il serait souhaitable que plusieurs acteurs participent à la définition de cette ligne éditoriale et que l'ensemble des contributeurs (d'aujourd'hui et demain) en ait connaissance.

COMMENTAIRES GENERAUX

Il semble plus judicieux de préférer la coopération à la mutualisation:

- *coopération* : travailler ensemble, partager des outils, des actions, pour un résultat qui tienne compte des besoins et des priorités de chacun,

- *mutualisation* : les moyens sont mis en commun et les résultats sont identiques pour tous.

Jackie Pasqualato

Assemblée Départementale le 17 Avril 2015 à 10h00 - Salle des Cordeliers à Auch



Comme chaque année notre délégation APF du Gers tiendra son assemblée départementale le vendredi **17 avril 2015, à la salle des Cordeliers à Auch. Elle débutera à 10h00 . C'est un moment très important** pour nous tous, qui nous permet de nous retrouver **pour revivre des temps forts de l'an dernier et surtout de prévoir ensemble les actions à venir.**

Le rapport d'activité de la délégation ainsi que le rapport moral et financier vous seront présentés. Un bilan de l'année écoulée sera exposé par le SAVS de l'APF du Gers. Nous accueillerons Monsieur Jacques Saury du Conseil d'Administration de l'APF, qui nous donnera les

grandes lignes d'actions de notre association. Pour clôturer cette matinée et profiter d'être ensemble, nous partagerons l'apéritif et le repas convivial. Nous souhaitons que vous veniez nombreux pour **témoigner de votre intérêt pour l'association et participer activement à la vie locale.** Si vous le souhaitez, un transport pourra être organisé. Pour cela, **n'oubliez pas de prendre contact avec la délégation le plus tôt possible, même si vous ne participez pas au repas.** Une participation de 10 € vous sera demandée pour le repas. **Donc soyez tous présents le 17 !!!**

Angèle Daran

IMPLIQUEZ-VOUS DANS LES ELECTIONS DU CONSEIL APF DE VOTRE DÉPARTEMENT

L'APF est une formidable histoire collective forte de milliers d'engagements individuels ! Personnes accueillies, usagers, salariés, élus, sympathisants, bénévoles. Nous sommes tous concernés : curieux de la vie, personnes accueillies mobilisées pour leurs idées et leurs envies, élus prêts à risquer l'impossible pour une société inclusive, bénévoles créateurs de lien social, salariés engagés pour la défense des droits ... il y a ainsi mille et une façons, mille et une raisons de porter l'ambition de l'APF. Ce sont ces mille et un visages qui font l'APF. Cette diversité est la richesse de l'APF. Chacun de ces engagements est appelé à se concrétiser dans l'adhésion à l'APF, parce que «devenir adhérent c'est partager l'ambition d'un projet commun pour le faire vivre et le faire reconnaître ». Personnes accueillies, élus, usagers, sympathisants, bénévoles, salariés ... en situation de handicap ou non, seuls ou en famille, de toutes générations ... nous sommes tous concernés, nous sommes tous invités à devenir adhérent de l'APF. Ce choix libre et personnel vient interpeller chacun de nous sur le sens de son propre engagement. Il invite chacun à participer pleinement et clairement à la vie de l'association. Il ouvre à tous un formidable espace d'apprentissage et d'expression de la citoyenneté.

En étant adhérent de l'APF, vous avez pu participer aux élections du conseil d'administration APF. Cette année, participez au renouvellement des instances de démocratie locale de l'APF ; vous pourrez ainsi représenter l'APF dans des instances locales et régionales sur l'accessibilité, les droits des personnes, la santé ... Vous pourrez également participer aux débats et combats de l'association, à l'occasion de l'assemblée départementale (qui aura lieu le 17 avril à Auch, voir page 9) ou de l'assemblée générale de l'APF ou au sein de tout espace de réflexion ouvert par l'association.

L'APF a besoin de vous, de votre implication, de votre énergie ... Parce que l'APF c'est chacun de nous ... nous sommes tous concernés, avançons ensemble !



ÉLECTION 2015 du Conseil APF du Gers Comité de pilotage des élections

Le mandat des membres des conseils APF de département, des conseils APF de région et des commissions nationales prend fin en juin 2015.

Nous devons dès à présent préparer les élections qui vont se dérouler dans ce deuxième trimestre.

Organisation des élections grâce au comité de pilotage :

Ce comité de pilotage est chargé d'élaborer les modalités pratiques et de les mettre en œuvre.

Il est composé d'adhérent(e)s (5 au plus) non candidats aux élections et de la directrice de la délégation.

Son rôle :

1. Mettre en œuvre le calendrier électoral et les modalités d'élection définies par le siège,

2. Informer les candidats sur le fonctionnement et l'organisation de l'APF ainsi que sur le rôle et les missions des membres du Conseil définies par l'APF.

3. Recueillir les documents d'engagement de candidature et s'assurer de leur conformité.

4. Vérifier les conditions d'éligibilité des candidats.

5. Organiser le dépouillement des votes et la proclamation des résultats.

Ses membres :

A ce jour, Angèle Daran, représentante suppléante, Lorène Billaut, chargée de missions et Georges Batbie, tous les 3 adhérents, sont les premiers inscrits au sein de ce comité.

Si vous souhaitez également participer à ce comité, n'hésitez pas à nous contacter au plus vite au **05.62.06.10.41** ou par mail à dd.32@apf.asso.fr

Rappel des grandes étapes électorales

Du 27 avril au 18 mai 2015 : Appel à candidatures

Du 1er juin au 22 juin 2015 : Période de vote

29 juin 2015 : Dépouillement

Des conseils resserrés et renforcés

Pour renforcer la légitimité démocratique des conseils APF de département et soutenir l'exigence de collégialité :

- chaque conseil APF de département comprendra entre 3 à 11 membres élus (contre 3 à 15 actuellement), suivant le nombre d'adhérents du département ;
- pour être élu, chaque candidat devra recueillir au moins 10 % des suffrages exprimés ;
- le mandat sera de 4 ans (contre 3 ans actuellement), afin de permettre aux élus de mieux exercer leur mission dans la durée, en ayant le temps de se former ;
- en cas de poste vacant au sein du conseil APF de département, la cooptation d'un nouveau membre sera ouverte à tous les adhérents ayant au moins un an d'adhésion (et pas seulement aux candidats non élus) afin d'élargir la représentation ;
- le conseil APF de département aura la possibilité de désigner des membres associés, membres permanents de ce conseil, avec voix consultative, pour associer d'autres adhérents et permettre à certains d'entre eux de se préparer à devenir membre élu ;
- le processus électoral sera sensiblement simplifié, puisqu'à l'issue des élections des membres du conseil APF de département, celui-ci sera appelé à se réunir pour désigner ses représentant et suppléant ; ainsi, lors d'une seule séance (contre deux actuellement), le conseil d'administration prendra acte des élections, donnera délégation à chacun des membres élus et investira les représentants et suppléants.

Les obligations des membres du Conseil APF de Département

Extrait du document « La démocratie interne - Principes généraux, procédures d'élection et règlement de fonctionnement des instances démocratiques de l'APF »

☞ Respecter et appliquer :

- **La Charte de l'APF**

- -Les orientations politiques du Conseil d'Administration de l'APF
- -Les décisions du Conseil Départemental de l'APF
- -Le règlement de fonctionnement

☞ Etre motivé exclusivement par la défense des droits des personnes en situation de handicap et de leur famille. La qualité de membre du Conseil Départemental est incompatible avec la recherche d'un intérêt personnel, de quelque nature que ce soit. Le cas échéant, informer par écrit le CA de l'APF de tout mandat électif politique et se retirer des débats menés par le Conseil Départemental dans lesquels il risque d'y avoir un conflit d'intérêts.

☞ N'agir ou parler au nom du Conseil Départemental qu'à condition d'avoir été dûment mandaté par lui et de lui rendre compte en remplissant les fiches de mission.

Devenir membre du Conseil APF de Département

Tous les adhérents inscrits depuis au moins un an, soit depuis au moins le 1er avril 2014, et à jour de cotisation peuvent poser leur candidature.

« Intégrer le conseil départemental, c'est être acteur de son association, dans son département, mais aussi prendre part aux débats de la société. C'est également influencer sur les décisions et se montrer citoyen », décrit Yvonne Ollier, présidente de la commission Développement de la vie associative du conseil d'administration.

Vous souhaitez poser acte de candidature pour le prochain Conseil APF de Département ? Contactez nous à la délégation au 05.62.06.10.41 ou par mail à dd.32@apf.asso.fr

LOISIRS ET LIEN SOCIAL

Le repas annuel au restaurant du Pardailhan

Le mardi 20 janvier, nous voilà rassemblés devant le restaurant du Pardailhan, à Auch. Un petit vent glacial souffle mais la joie de se retrouver nous réchauffe. 12h, enfin nous entrons au chaud. Nous sommes accueillis par les élèves de la section hôtelière du

lycée. On nous débarrasse de nos manteaux et on nous invite

à prendre place autour de la table joliment dressée. Un apéritif nous est servi et nous trinquons à cette nouvelle année. Le petit mot de bienvenue d'Isabelle fini, nous attaquons notre repas. En entrée, des œufs farcis Chimay où tout le monde y va de son idée sur les ingrédients. En plat, un poulet sauté chasseur qui délecte notre palais. Et en dessert un moussoux au chocolat noir, tartare exotique, curcuma et lassi, tant de choses qui éveillent nos papilles. Nos jeunes serveurs n'hésitent pas à nous servir en vin, en pain, ils sont toujours à l'écoute et très discrets. Durant ce repas, les discussions vont bon train, tout le monde échange dans la bonne humeur. 15h déjà ! Les élèves nous demandent très gentiment de quitter les lieux, les cours recommencent pour eux en suivant. Tout le monde est ravi de ce moment. L'accueil était très bien, le repas très bon. On se quitte en se disant à très bientôt !

Lorène Billaut



Sortie de la Ronde des Crèches

Le 9 janvier 2015, une sympathique promenade nous a transportés dans le monde des contes et comptines, de la vingtième ronde des crèches du canton de Miradoux.

Nous nous sommes retrouvés au village de Castet Arrouy, où le minibus de la délégation nous attendait. Nous étions neuf participants à profiter de cette sortie dans la campagne hivernale valonnée et découvrant au contour de villages authentiques de charmes, des crèches mises en scènes. Peter Pan, Hansel et Gretel, Il était une Bergère, A la claire fontaine, Sindbad le marin, tant de magie qui nous ramenait en enfance. De belles animations, mille décors et détails nous ont captivés et

transportés de contes en comptines.

A midi, la mairie de Miradoux nous a gracieusement ouvert les portes de sa salle des fêtes pour que nous puissions nous restaurer au chaud. Avec un peu de chacun, notre repas s'est transformé en auberge espagnole. Moment riche d'échanges et de rires se terminant avec de fameuses galettes de rois. Notre digestion s'est déroulée sous un magnifique soleil, ce qui amenait encore plus de gaieté à notre sortie. Notre escapade s'est terminée en fin d'après midi, où nos chemins se sont séparés. Merci aux bénévoles du canton de Miradoux qui nous ont donné le plaisir de découvrir le fruit de leur travail.

Christine Bouvin



Notre grand Bal Gascon avec l'ACPPG



Malgré la neige et le froid, certaines personnes ont eu le courage de venir à cette soirée. Tous ceux qui étaient là sont venus pour danser, il y avait peu de monde sur les côtés. A trois heures, l'APF était en place pour préparer la salle. Les hommes ont placé les tables et les chaises. Hélène, Angèle et Georges ont donné un coup de main pour faire de jolis bouquets sur les tables. Jean-Claude à amené quelques fleurs de cyclamen pour compléter la verdure de Gaby.

Bastien et Anthony ont recouvert les tables de nappes qui ont donné un côté festif.

Jackie est arrivée avec ses marmites pour finir de préparer le repas des musiciens. Cette année nous avons décidé de faire un repas froid pour des raisons matérielles, puisque aux Cordeliers il n'y a pas de cuisine équipée. Moi, ça ne m'a pas dérangée et je pense que tout le monde a bien mangé.



Isabelle s'est occupée à voir ce qu'il manquait et faisait la navette de la salle à la délégation.

20h45 : quelques personnes commencent à arriver, avec Jean-Claude j'ai pris mon poste des entrées. Nous en avons eu 79, ce qui n'est pas mal pour ce soir là, malgré le froid. A 21h20 le bal commence et continue jusqu'à 1h du matin sans interruption. Le billet d'entrée permettait d'avoir une crêpe gratuite,



malheureusement, il ne s'en est pas beaucoup vendu ensuite.

En résumé, on peut dire que c'était une soirée bien remplie. A l'année prochaine !

Marie Jeanne Germa



Dispositif d'Accueil Associatif Individualisé en Délégation (DAAID)

Tout comme les autres délégations départementales APF de la région Midi-Pyrénées, la délégation APF 32 a mis en place le DAAID (Dispositif d'Accueil Associatif Individualisé en Délégation) . Depuis plusieurs années celui-ci vous propose de l'écoute et de l'aide pour vos démarches. Ce dispositif vous permet de mieux connaître vos droits et de faire prendre en compte vos besoins. A travers les difficultés dont vous nous faites part, nous construisons aussi des actions de revendications auprès des organismes concernés. Pour vous accueillir physiquement, une permanence est organisée l'après midi un mardi sur deux. Toutefois tous les appels téléphoniques sont pris en compte et nous y répondons de notre mieux.

Angèle Daran

Bénévoles, parlez nous de vous ...



- ◆ Pourriez-vous faire une brève présentation de vous ?

Je suis Marie Jeanne Germa et j'ai bientôt 71 ans. J'ai trois enfants et deux petites filles. J'habite Pallane et mon mari Georges est aussi bénévole de temps en temps à l'APF. Je suis adhérente à l'association depuis 1994 grâce à mon beau frère qui connaissait Monsieur Brunet.

- ◆ Pourquoi êtes- vous devenue bénévole au sein de l'Association ?

Le bénévolat chez moi c'est inné. Je l'ai toujours été dans beaucoup d'associations. Pour moi c'est quelque chose de normal et je le fais avec plaisir. J'ai eu des périodes difficiles dans ma vie et ça m'a permis de voir autre chose.

- ◆ Comment vous sentez - vous utile au sein de l'APF ?

J'essaie d'apporter ce que je peux selon mes moyens et toujours avec plaisir. J'espère être utile comme je le dois. Et malgré les nombreux directeurs qui se sont succédés, j'ai toujours su m'adapter.

- ◆ Quelles sont vos motivations ?

Rencontrer, aider et écouter les personnes qui sont dans le besoin. J'aime faire du social et c'est important pour moi. J'aide beaucoup de personnes en situation de handicap autour de chez moi à remplir des dossiers et j'essaie de leur proposer des solutions. J'essaie de les orienter du mieux que je peux.

- ◆ Si vous deviez faire un bilan de vos années de bénévolat, que diriez-vous ?

Mes années de bénévolat m'ont beaucoup apporté, j'ai appris plein de choses. J'ai su me rendre utile auprès de personnes qui en avaient besoin et j'ai pu apporter mon soutien lors d'opérations. Et c'est toujours avec plaisir que je continue aujourd'hui.

- ◆ Le mot de la fin !

J'incite les gens à se tourner vers le bénévolat. Nous apportons autant que les autres peuvent le faire. Ça nous permet de ne pas toujours nous plaindre, de voir que l'on peut apporter à autrui et qu'il y a toujours pire ailleurs. Ça nous permet de relativiser. Il ne faut pas hésiter !

Propos recueillis par Lorène Billaut

Vous êtes intéressé par une (ou plusieurs) action(s) proposée(s)? Vous avez du temps devant vous? Vous aimeriez vous sentir utile?

Alors n'hésitez plus et rejoignez nous. Plus que jamais nous avons besoin de vous !

Adhérents, bénévoles et sympathisants, venez nous aider et nous soutenir lors de nos opérations, chacun dans la mesure de son possible.

Plus nous serons nombreux et plus nous pourrons véhiculer cette valeur qui nous caractérise : la solidarité ! Nous espérons que vous serez réceptifs à notre appel !

Vous pouvez nous contacter à la délégation par téléphone au 05.62.06.10.41 ou par mail à dd.32@apf.asso.fr

Bulletin d'inscription

À retourner à la délégation de l'APF du Gers

36 rue des canaris 32000 AUCH

Seules les inscriptions accompagnées du paiement pourront être prises en compte

EN DIRECT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Assemblée Départementale le vendredi 17 Avril 2015 à la Salle des Cordeliers d'Auch (page 9) Oui Non

Je souhaite participer à la réunion et au repas ? (participation au repas : 10 €)

JE SOUHAITE AIDER LA DÉLÉGATION

Je souhaite apporter ma contribution à :

◇ La confection de pâtisseries	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
◇ La vente de pâtisseries	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

	Oui	Non
Je souhaite participer à la Fête du sourire (vente de fleurs), le samedi 30 mai 2015 (page 7)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

	Oui	Non
Je souhaite donner de mon temps à la délégation et apporter mon aide	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Je communique mes disponibilités:

.....

.....

NOM, Prénom :
Adresse :
CP : VILLE :
Tél : Portable :
Date de naissance :/...../.....
e-mail :
En sortie, vous vous déplacez avec : canne <input type="checkbox"/> fauteuil manuel <input type="checkbox"/> fauteuil électrique <input type="checkbox"/>
J'ai besoin d'aide pour le transport : OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
Je peux véhiculer personnes



Bulletin d'adhésion à l'APF à retourner à APF 36 rue des Canaris 32000 AUCH

Nom, prénom.....

Adresse.....

Téléphone..... Email.....

Date de naissance :

- .Oui, je souhaite adhérer à l'APF pour un an : **25€**
- .M'abonner pour un an à Faire Face : **33€** (magazine bimestriel et accès web)
- .Ou profiter des conditions spéciales : adhésion + abonnement d'un an à Faire Face : **47€**
- .Oui, je souhaite faire un don complémentaire de..... €

Ci-joint mon règlement de..... € pour une adhésion, un abonnement ou un don.